

CONVOCATION DU 12 FEVRIER 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2021

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOSMIE L'AIGUILLE, ADRESSÉ INDIVIDUELLEMENT
À CHAQUE CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA SÉANCE QUI
S'OUVRIRA SALLE BIZET LE 1^{er} MARS 2021**



LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-01

Votée le 1^{er} mars 2021

OBJET : Approbation du compte de gestion, budget Commune – exercice 2020 dressé par Madame Céline ALAZARD, Receveur.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-01-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, du compte de gestion du budget principal dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à recouvrer, des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et que quitus est donné à Madame Céline ALAZARD pour le compte de gestion du budget principal de 2020.

VOTE ☞ **POUR : 22**
☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 03-03-2021
Publication le : 03-03-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 3 mars 2021**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2021-02

Votée le 1^{er} mars 2021

**OBJET : Approbation du compte
administratif du budget Commune –
exercice 2020.**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de Monsieur Richard DOUDET, 1^{er} adjoint,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Maurice LEBOUTET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion du receveur,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS - Fonctionnement	2 229 613,73 €	2 523 636,21 €
REALISATIONS - Investissement	960 312,97 €	1 132 091,87 €
	+	+
REPORT N-1 – Fonctionnement (002)		1 138 097,79 €
REPORT N-1 – Investissement (001)	228 902,43 €	
	=	=
TOTAL (Réalizations + Report)	3 418 829,13 €	4 793 825,87 €
RAR Investissement	1 008 600,00 €	405 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-028-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

RESULTAT CUMULE - Fonctionnement	2 229 613,73 €	3 661 734,00 €
RESULTAT CUMULE - Investissement	2 197 815,40 €	1 537 091,87 €
TOTAL CUMULE	4 427 429,13 €	5 198 825,87 €

2°) Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications de la balance des comptes certifiée conforme par le Receveur municipal relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE ☞ **POUR : 22**
☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 03-03-2021
Publication le : 03-03-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 3 mars 2021

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-028-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-03
Votée le 1^{er} mars 2021
**OBJET : Affectation du résultat de
fonctionnement de l'exercice 2020 au
budget primitif Commune 2021.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de l'exploitation,
- Considérant les éléments suivants :

Résultats de fonctionnement à affecter.:

- Résultat propre à l'exercice :	+ 294 022,48 €
- Excédent antérieur reporté :	+ 1 138 097,79 €
TOTAL À AFFECTER	+ 1 432 120,27 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020.:

-Résultat propre à l'exercice	171 778,90 €
-Déficit antérieur reporté	- 228 902,43 €
- SOLDE D'EXECUTION CUMULE :	- 57 123,53 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2020.:

- Dépenses d'Investissement :	1 008 600,00 €
- Recettes d'Investissement :	405 000,00 €
- Solde négatif :	- 603 600,00 €

Besoin de financement.:

OUI

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-03-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

DÉCIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1°) Constatation du déficit d'investissement (Ligne 001)	57 123,53 €
2°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021)	660 723,53 €
3°) Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 du B.P. 2021)	771 396,74 €

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 03-03-2021
Publication le : 03-03-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 3 mars 2021

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-03-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-04

Votée le 1^{er} mars 2021

OBJET : Approbation du compte de gestion de dissolution du budget annexe assainissement – exercice 2020 dressé par Madame Céline ALAZARD, Receveur.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-04-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Vu la délibération n°2019-39 du 26 juin 2019 portant approbation du transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes du Val de Vienne (CCVV),

Vu la délibération n°2020-29 du 3 juin 2020 relative au transfert des résultats entre la Commune et la CCVV dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif,

Vu la délibération n°2020-100 du 30 novembre 2020 autorisant le Maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif,

Considérant que même si aucun budget n'a été établi pour l'exercice 2020 concernant l'assainissement, le compte de gestion du comptable a tout de même été mouvementé pour procéder à l'intégration des comptes de l'ancien budget annexe assainissement dans le budget principal Commune (notamment la reprise d'une partie des résultats).

DÉCLARE que le compte de gestion de dissolution du budget annexe assainissement dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et que quitus est donné à Madame Céline ALAZARD pour le compte de gestion de dissolution du budget annexe assainissement de 2020.

VOTE ☞ POUR : 23

☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 03-03-2021
Publication le : 03-03-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 3 mars 2021**

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-05
Votée le 1^{er} mars 2021
**OBJET : Délégation de maîtrise d'ouvrage
au SEHV pour les travaux d'éclairage
public rue Jean Ferrat.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Vu l'adhésion de la Commune au Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV),

Vu les statuts du Syndicat, adoptés par délibération en date du 29 octobre 2009 et par arrêté préfectoral n°2009-248 en date du 7 décembre 2009, et notamment l'article 3-2 donnant compétence en matière d'éclairage public,

Vu la délibération de l'assemblée plénière du Syndicat en date du 2 juillet 1997, autorisant le Syndicat à apporter assistance aux communes qui le souhaitent, dans l'établissement des projets d'éclairage public,

Considérant qu'en vertu de l'article 1-4 de ces mêmes statuts, le SEHV est maître d'ouvrage, et maître d'œuvre des investissements réalisés sur le réseau public de distribution d'électricité,

Considérant qu'en vertu de l'article 3-2 de ces mêmes statuts, le SEHV peut être maître d'ouvrage désigné des travaux réalisés sur les réseaux d'éclairage public des collectivités adhérentes au SEHV,

Le Maire expose au Conseil Municipal les modalités d'intervention du SEHV dans le cadre de l'opération d'éclairage public de la rue Jean Ferrat.

➤ **Définitions des conditions techniques**

Le SEHV fait procéder à l'étude de l'avant-projet sommaire des réseaux d'éclairage public à la demande de la Commune et apporte assistance à cette dernière dans le choix des différents matériels, le contrôle et la réception des travaux.

Le mandataire établit une première estimation des travaux afin de déterminer l'enveloppe budgétaire prévisionnelle de l'opération.

L'avant-projet sommaire étant approuvé par le maître d'ouvrage, le Syndicat établira la convention afin de faire procéder à l'étude complète et aux travaux.

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-05-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

➤ **Conditions financières**

Les travaux sont réglés directement par le SEHV aux conditions du marché de l'entreprise. L'intégralité du marché s'applique à l'opération.

➤ **Modalités de remboursement**

La Commune rembourse le SEHV sur la base du coût réel TTC des travaux, dans les conditions suivantes :

La Commune s'engage à rembourser intégralement le Syndicat au vu du certificat de service fait, sur présentation par le Trésorier du SEHV du titre de recette correspondant, dans le mois qui suit la réception du titre de recette, dans le respect du délai global de paiement afférent à la comptabilité publique.

Il est par ailleurs prévu la possibilité pour le SEHV de présenter des demandes d'acomptes pour remboursement des prestations dès lors que 30 % du montant de la convention a donné lieu à règlement aux entreprises titulaires de ces marchés. Ces acomptes seront établis par tranche maximum de 30 %. Le solde étant effectué à la date de réception de l'opération.

Le SEHV émet un titre de recouvrement pour le solde dans le mois qui suit l'établissement du décompte général des travaux.

Le SEHV peut octroyer une subvention établie conformément aux délibérations de son Assemblée Plénière fixant les modalités de subvention du Syndicat aux opérations d'éclairage public, cette subvention fait l'objet d'un arrêté d'attribution à l'issue du vote par le SEHV de son budget primitif ou de la décision modificative de l'exercice concerné.

Dans le cadre de sa mission, le SEHV apportera son expertise technique pour l'étude et l'installation, chaque fois que possible, de matériels économes en énergie. Il apporte ainsi une contribution directe à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie sur le patrimoine du maître d'ouvrage. Il sera ainsi le seul autorisé à revendiquer les droits à Certificats d'Economies d'Energie attachés à la réalisation de ces opérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL UNANIME, APRES EN AVOIR DELIBERE


Article premier : Décide de confier les études et de désigner comme maître d'ouvrage le Syndicat Energies Haute-Vienne pour les travaux d'éclairage public de la rue Jean Ferrat.

Article second : Autorise le Maire à signer les conventions et pièces réglementaires nécessaires à la réalisation de l'opération.

VOTE ☞ POUR : 23
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 03-03-2021
Publication le : 03-03-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 3 mars 2021**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET
(H.-V.)

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-05-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-06
Votée le 1^{er} mars 2021
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour l'éclairage
public rue Jean Ferrat.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210303-2021-06-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'aménager la rue Jean Ferrat,

Vu la délibération n°2020-60 portant approbation de l'avant-projet définitif pour l'aménagement de la rue Jean Ferrat,

Vu la délibération n°2021-04 du 1^{er} mars 2021 portant désignation du SEHV comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public rue Jean Ferrat,

Vu l'estimation présentée par le SEHV,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux d'éclairage public de la rue Jean Ferrat dont le montant s'élève à :

€ 30 750,49 EUROS H.T.

€ SOIT 36 900,59 € EUROS T.T.C.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 03-03-2021
Publication le : 03-03-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 3 mars 2021
LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-07
Votée le 1^{er} mars 2021
**OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour l'installation
de bornes de recharge pour les véhicules
électriques rue Jean Ferrat.**

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 23

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-07-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'aménager la rue Jean Ferrat,

Vu la délibération n°2020-60 portant approbation de l'avant-projet définitif pour l'aménagement de la rue Jean Ferrat,

Vu la délibération n°2020-75 du 21 septembre 2020 portant transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au Syndicat Energies Haute-Vienne,

Vu l'estimation présentée par le SEHV,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques (automobiles et vélos) rue Jean Ferrat dont le montant s'élève à :

€ 10 480,00 EUROS H.T.

€ SOIT 12 576,00 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 03-03-2021
Publication le : 03-03-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 3 mars 2021

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET



**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-08

Votée le 1^{er} mars 2021

OBJET : Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (2^{ème} tranche) pour les travaux d'aménagement de la rue Jean Ferrat.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Vu la délibération n°2019-47 du 23 septembre 2019 portant approbation de l'avant-projet sommaire pour l'aménagement de la rue Jean Ferrat,

Vu la délibération n°2019-51 du 23 septembre 2019 portant demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour cette opération,

Vu l'arrêté du Préfet en date du 26 mai 2020 portant attribution d'une subvention de 150 000€ dans le cadre de la DETR, soit 30% d'une dépense subventionnable de 500 000 €,

Vu la délibération n°2020-60 du 21 septembre 2020 portant approbation de l'avant-projet définitif pour l'aménagement de la rue Jean Ferrat,

Vu l'estimation établie par le Cabinet Duarte lors de la présentation de l'avant-projet définitif, chiffrant les travaux à 860 000 € HT,

Vu les frais de maîtrise d'œuvre, d'éclairage public et autres frais annexes (SPS, frais de publication, étude de sol, relevé topographique...),

Considérant que le plan de financement peut être arrêté à la somme de 954 652,71 € HT soit 1 145 583,25 € TTC,

Une seconde tranche de subvention peut donc être sollicitée auprès de l'Etat,

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-08-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (2^{ème} tranche) en vue de financer les travaux d'aménagement de la rue Jean Ferrat dont le montant s'élève à (maitrise d'œuvre et frais annexes inclus) à :

€ 954 652,71 EUROS H.T.

€ SOIT 1 145 583,25 EUROS T.T.C.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 03-03-2021
Publication le : 03-03-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 3 mars 2021

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET
(H.-V.)

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-08-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-09
Votée le 1^{er} mars 2021
**OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour les travaux de
réfection des entrées charretières des
trottoirs dans le lotissement Plein Ciel I.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-09-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de procéder à la réfection des entrées charretières des trottoirs du lotissement Plein Ciel I.

Vu le devis présenté par l'entreprise EUROVIA,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux de réfection des entrées charretières des trottoirs dans le lotissement Plein Ciel I dont le montant s'élève à :

↳ 26 101,53 EUROS H.T.

↳ SOIT 31 321,84 EUROS T.T.C.

VOTE ✎ **POUR** : 23
 ✎ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 03-03-2021
Publication le : 03-03-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 3 mars 2021
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-10

Votée le 1^{er} mars 2021

**OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour la réfection
du sol d'une salle de classe à l'école
élémentaire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-10-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de procéder à la réfection du sol d'une salle de classe à l'école élémentaire Jules Verne,

Vu le devis présenté par l'entreprise SOLS BOUTIC,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer la réfection du sol d'une salle de classe à l'école élémentaire dont le montant s'élève à :

↳ **4 368,06 EUROS H.T.**

↳ **SOIT 5 241,67 EUROS T.T.C.**

VOTE ☞ **POUR : 23**
☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 03-03-2021
Publication le : 03-03-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 3^{er} mars 2021
LE MAIRE**

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-11

Votée le 1^{er} mars 2021

**OBJET : Demande de subvention à l'Etat
dans le cadre de la Dotation d'Équipement
des Territoires Ruraux pour la réfection
du sol d'une salle de classe à l'école
élémentaire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-11-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de procéder à la réfection du sol d'une salle de classe à l'école élémentaire Jules Verne,

Vu le devis établi par l'entreprise SOLS BOUTIC,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (2^{ème} tranche) en vue de financer la réfection du sol d'une salle de classe à l'école élémentaire dont le montant s'élève à:

↳ 4 368,06 EUROS H.T.

↳ SOIT 5 241,67 EUROS T.T.C.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

VOTE ☞ **POUR** : 23

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 03-03-2021
Publication le : 03-03-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 3 mars 2021
LE MAIRE**

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2021-12
Votée le 1^{er} mars 2021
OBJET : Facturation des frais d'électricité
aux locataires du cabinet paramédical.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-12-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Considérant que la Commune est titulaire du contrat de fourniture d'électricité du cabinet paramédical dans la mesure où le 3^{ème} local est vacant,

Vu les factures d'électricité acquittées par la Commune depuis le 1^{er} janvier 2020,

Vu le prorata des surfaces utilisées par la kinésithérapeute et les infirmières (y compris les locaux communs),

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de facturer les frais de fourniture d'électricité au titre de l'année 2020 aux locataires du cabinet paramédical pour un montant global de 1 332,50 € TTC.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 03-03-2021
Publication le : 03-03-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 3 mars 2021**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

(H. V.)

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2021-13
Votée le 1^{er} mars 2021
OBJET : Acquisition de la parcelle
cadastrée BD 23.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

**En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 23**

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-13-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Considérant que la parcelle cadastrée BD 23, sise rue des Palennes, est utilisée comme une parcelle de domaine public, mais appartient à un particulier,

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser cette situation,

Considérant que la parcelle a une superficie de 46 m²,

LE CONSEIL MUNICIPAL, UNANIME, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

Article premier : d'acquérir la parcelle cadastrée BD 23, sise rue des Palennes,

Article second : d'autoriser le Maire à saisir le service France Domaine pour établir une estimation du prix d'achat de cette parcelle de 46 m².

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 03-03-2021
Publication le : 03-03-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 3 mars 2021
LE MAIRE**

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2021-14
Votée le 1^{er} mars 2021
OBJET : Approbation de la charte
des associations.**

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-14-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de formaliser les relations entre la Commune et les associations,

Vu le projet de charte établi par la commission Vie associative,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'approuver la charte des associations (jointe en annexe).

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 03-03-2021
Publication le : 03-03-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 3 mars 2021
LE MAIRE**

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2021-15

Votée le 1^{er} mars 2021

**OBJET : Approbation de l'avant-projet
sommaire pour les travaux de construction
de vestiaires et d'un local de convivialité
au stade.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de mettre aux normes les vestiaires du stade, et de créer un local de convivialité commun aux vestiaires et au Complexe sportif,

Vu la délibération n°2019-48 autorisant le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC pour la réhabilitation et l'extension des vestiaires du stade,

Vu la délibération n°2020-61 portant approbation de l'étude technique détaillée établie par l'ATEC,

Vu l'avant-projet sommaire présenté par l'architecte Aurélie Pailier,

DÉCIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avant-projet sommaire relatif aux travaux de construction de vestiaires et d'un local de convivialité au stade d'un montant de (maîtrise d'œuvre et frais annexes compris) :

€ 610 817,52 EUROS H.T.

€ SOIT 732 981,02 EUROS T.T.C.

Article second : Autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir, et à déposer le permis de construire.

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-15-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

VOTE ☞ POUR : 23
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 03-03-2021
Publication le : 03-03-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 3 mars 2021



Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-15-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2021-16
Votée le 1^{er} mars 2021
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour le
remplacement de l'éclairage scénique de la
salle Bizet.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-16-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de l'éclairage scénique de la salle polyvalente Georges Bizet,

Considérant que le nouvel éclairage sera composé de LED permettant de réaliser des économies d'énergie, et bénéficier d'un éclairage de meilleure qualité,

Considérant que l'éclairage actuel est obsolète et qu'il est impossible d'obtenir des pièces de rechange,

Vu le devis établi par l'entreprise AUDIO-CONCEPT,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer le remplacement de l'éclairage scénique de la salle Georges Bizet par un éclairage à LED dont le montant s'élève à :

↳ 10 861,95 EUROS H.T.

↳ SOIT 13 034,34 EUROS T.T.C.

VOTE ↳ **POUR** : 23
 ↳ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 03-03-2021
Publication le : 03-03-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 3 mars 2021**

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-17
Votée le 1^{er} mars 2021
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour la réfection
de la façade de l'école élémentaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 23

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-17-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de rafraichir la façade de l'école élémentaire,

Vu la délibération n°2020-72 du 21 septembre 2020 portant demande de subvention au Conseil Départemental,

Considérant qu'un autre devis a été demandé et que les travaux doivent être réalisés sur la totalité de la façade y compris le soubassement,

Vu le devis de l'entreprise GUYONNAUD,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer la réfection de la façade de l'école élémentaire dont le montant s'élève à :

13 836,30 EUROS H.T.

↳ SOIT 16 603,56 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ POUR : 23
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 03-03-2021
Publication le : 03-03-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 3 mars 2021
LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-18

Votée le 21 septembre 2020

**OBJET : Demande de subvention à l'Etat
dans le cadre de la Dotation d'Equipement
des Territoires Ruraux pour la réfection
de la façade de l'école élémentaire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210301-2021-18-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de rafraichir la façade de l'école élémentaire,

Vu la délibération n°2020-72 du 21 septembre 2020 portant demande de subvention au Conseil Départemental,

Considérant qu'un autre devis a été demandé et que les travaux doivent être réalisés sur la totalité de la façade y compris le soubassement,

Vu le devis de l'entreprise GUYONNAUD,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux en vue de financer la réfection de la façade de l'école élémentaire dont le montant s'élève à :

€ 13 836,30 EUROS H.T.

€ SOIT 16 603,56 EUROS T.T.C.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

VOTE ☞ **POUR** : 23

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 03-03-2021
Publication le : 03-03-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 3 mars 2021
LE MAIRE**

Maurice LEBOUTET